

Avis de santé publique

Rappel : Avis d'ébullition d'eau toujours en vigueur à Baker Lake

18 juin 2025

Baker Lake (Nunavut)

60 s

Le ministère de la Santé rappelle à la population de Baker Lake qu'elle doit continuer à faire bouillir l'eau avant de la consommer jusqu'à nouvel ordre. Cette précaution est nécessaire en raison d'un problème mécanique à l'usine de traitement de l'eau.

Lorsqu'un avis d'ébullition d'eau est en vigueur, toute l'eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute.

Il est donc essentiel de faire bouillir l'eau destinée aux utilisations suivantes :

- la consommation directe;
- préparation de lait pour nourrisson;
- préparation de jus et de glaçons;
- lavage de fruits et de légumes;
- préparation d'aliments;
- brossage des dents.

On peut faire bouillir l'eau sur la cuisinière, dans une casserole ou une bouilloire, ou encore dans une bouilloire électrique qui n'a aucun dispositif d'arrêt automatique. L'avis d'ébullition ne concerne que l'eau destinée aux usages ci-dessus.

Le ministère de la Santé avisera le hameau lorsque l'avis d'ébullition d'eau sera levé.

###

Contact avec les médias :

Charmaine Deogracias
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
cdeogracias@gov.nu.ca

[illegible]